

Localisation de l'établissement de *Nikaia*, Nice (Alpes-Maritimes)

Stéphane Morabito



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoiremesure/866>

DOI : [10.4000/histoiremesure.866](https://doi.org/10.4000/histoiremesure.866)

ISSN : 1957-7745

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 2 janvier 2003

Pagination : 39-71

ISBN : 2-222-96734-1

ISSN : 0982-1783

Référence électronique

Stéphane Morabito, « Localisation de l'établissement de *Nikaia*, Nice (Alpes-Maritimes) », *Histoire & mesure* [En ligne], XVIII - 1/2 | 2003, mis en ligne le 15 août 2006, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/histoiremesure/866> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.866>

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

© Éditions de l'EHESS

Localisation de l'établissement de *Nikaia*, Nice (Alpes-Maritimes)

Stéphane Morabito

- 1 Le passé massaliète de Nice nous est exclusivement parvenu par l'entremise des auteurs anciens¹. Les rares mentions faisant référence à *Nikaia* n'apportent que peu de renseignements sur cet établissement, laissant apparaître, en définitive, plus d'interrogations que de certitudes. La plus orientale des colonies marseillaises², dont la fondation est à situer entre le milieu du III^e siècle (et son absence du récit du Pseudo-Scymnos), et 154 avant notre ère (et l'intervention de Rome pour libérer cet établissement ainsi que celui d'*Antipolis* de la pression des *ligures Oxybii et Deciates*³), n'a malheureusement laissé aucun vestige visible dans le paysage contemporain niçois. Les quelques opérations archéologiques menées sur la colline du Château (Fig. 1), lieu retenu par la tradition historique en tant qu'emplacement supposé de la colonie⁴, n'ont pu mettre en évidence des substructions liées à une occupation massaliète de ce site⁵.
- 2 La découverte à *Cemenelum-Cimiez*, quartier de la commune niçoise où sont localisés les vestiges de l'ancienne capitale du district puis de la province des Alpes-Maritimes durant le Haut-Empire, d'une dédicace mentionnant en langue latine l'existence d'une *chora inferior*⁶ laisse entrevoir le rattachement à *Nikaia* d'un territoire situé vraisemblablement à proximité immédiate de la colonie. L'examen des données relatives à d'autres fondations massaliètes, telles *Olbia*⁷ ou *Agde/Agathe*⁸, ou phocéennes, telles *Emporion*⁹, démontre que l'installation d'un établissement de ce type s'accompagnait de façon systématique d'un plan directeur pour la cité et d'un cadastre pour le territoire qui lui était dévolu¹⁰. Ces diverses constatations, agrémentées par la mention d'une *chora* relevant de *Nikaia*, laissaient présager l'existence d'un système orthonormé régulier pour l'instauration du comptoir et de son territoire, à l'instar des établissements d'*Olbia*¹¹ et d'*Agathe*¹². L'observation des photographies aériennes¹³ et des plans parcellaires datés du XIX^e siècle¹⁴, relatifs à la colline du Château, au quartier du Vieux-Nice et à la plaine centrale niçoise, nous amena à éprouver dans ces secteurs une méthodologie tendant à mettre en évidence des systèmes de divisions agraires et

urbains antiques, afin de préciser l'emplacement exact de l'asty et de la *chora* de *Nikaia*, emplacements n'ayant fait l'objet d'aucune étude à ce jour.

- 3 Il paraît utile de préciser de façon succincte la méthodologie appliquée à cette étude, méthodologie fondée sur un ensemble de travaux réalisés et présentés par divers auteurs par le passé¹⁵. Étant donné la nature urbaine des zones de recherche retenues, l'utilisation des photographies aériennes verticales de l'Institut Géographique National, à l'échelle relativement élevée, n'a pas permis d'entreprendre une étude précise et détaillée du parcellaire urbain. Ces clichés permirent de détecter manuellement, à l'aide d'une grille orthonormée, des orientations majeures dans le plan urbain, en particulier dans le secteur du Vieux-Nice et de la rive droite du Paillon, seuls secteurs urbanisés au début du XIX^e siècle (Fig. 2), mais elles furent limitées quant à l'appréhension du découpage prévalant dans chaque îlot d'habitation, dans une vieille ville aux espaces réduits.

Figure 1. Commune contemporaine niçoise avec la localisation des différents secteurs de recherche



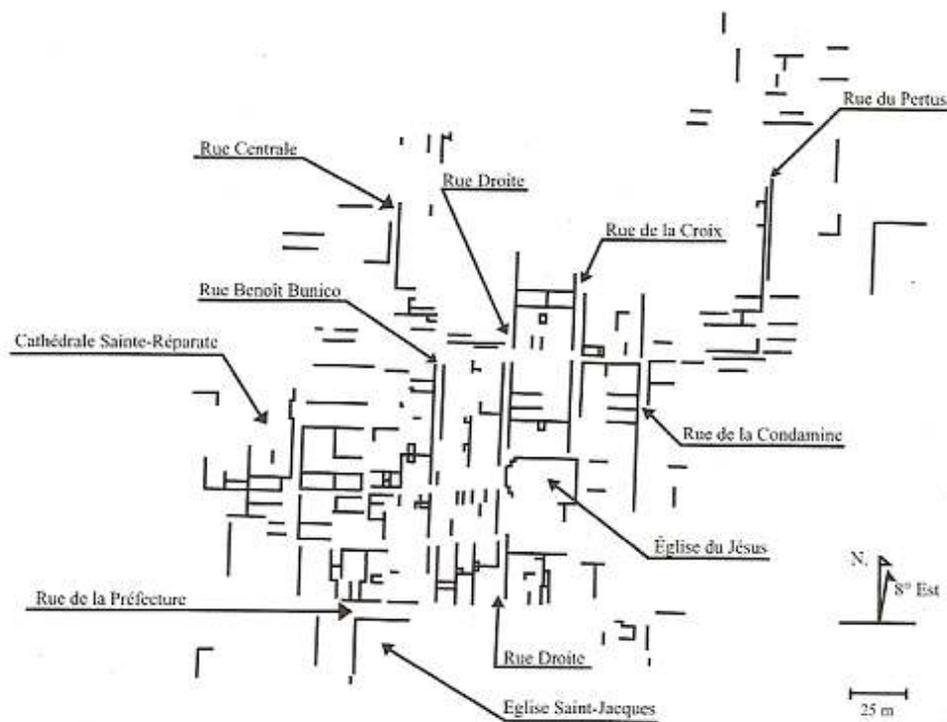
- 4 Cette constatation nous amena à utiliser, en priorité, un plan cadastral de 1812, dit « cadastre napoléonien », susceptible de répondre à notre volonté de précision (Fig. 3). Regroupant l'ensemble des zones urbanisées de cette commune au début du XIX^e siècle, limitées au Vieux-Nice et aux abords immédiats de la rive droite du Paillon et du bassin portuaire, il propose un état de la ville avant les grands aménagements menés au cours de ce siècle. Ceux-ci furent l'œuvre du *Consiglio* d'Ornato d'une part, organe chargé entre 1832 et 1860 par le roi de Sardaigne de l'embellissement de la cité de Nice, et des fonctionnaires impériaux français d'autre part, à la suite de la réunion du comté niçois à la France en 1860.

- 5 Les quartiers situés au-delà de la zone urbanisée des premières années du XIX^e siècle ont été étudiés à partir du cadastre de 1871¹⁶, qui est le premier document planimétrique à tenir compte de l'ensemble de la plaine niçoise. Le report sur ces cadastres des orientations relevées sur les photographies aériennes a été entrepris afin d'appliquer aux zones urbaines retenues la méthode de l'auto-corrélation statistique¹⁷. Cette méthode vise à établir les périodicités de mesures régissant les écarts entre les différentes rues et limites parcellaires par l'établissement d'un histogramme cumulé. La comparaison des mesures avec les systèmes métrologiques retenus a été effectuée de la façon suivante : chaque périodicité est divisée par la longueur de base de chaque système métrologique. Il s'agit d'obtenir pour chaque système le multiple de la longueur de base se rapprochant au plus près de la périodicité sélectionnée. Le multiple ayant le moins d'écart avec la périodicité est alors retenu. Afin d'éviter toute correspondance entre systèmes métrologiques antiques et systèmes métrologiques médiévaux ou modernes, une périodicité attribuée à des multiples du pied osco-italique ou du pied attique, qui s'approche à moins de 10 % d'un multiple de la longueur de base de l'un des autres systèmes retenus pour cette étude, est rangée parmi les périodicités relevant de ce dernier système et non du système antique. L'ensemble des résultats est alors comparé à divers systèmes métrologiques non seulement antiques, mais également modernes, afin d'éliminer toute éventualité de correspondance entre systèmes d'époques différentes qui risquerait de rendre caduque la datation avancée. L'origine des périodicités étant déterminée, elles sont rangées par système métrologique et donnent lieu au calcul de leur pourcentage par rapport à l'ensemble des mesures retenues.
- 6 Si cette étude métrologique s'avère positive, nous sommes autorisés à entreprendre des restitutions théoriques dans le but de déterminer précisément l'orientation et le module régissant le réseau étudié. Elles s'effectuent par la superposition aux cadastres de grilles théoriques, dont les rythmes d'espacement des limites sont issus des résultats acquis lors de l'étude métrologique ainsi que de travaux antérieurs sur le même type d'établissement. Ce travail a pour but de faire apparaître la meilleure correspondance possible entre les limites des grilles et les traces présentes sur le cadastre. L'application rigoureuse de cette méthode, selon l'ordre énoncé, conduit à mettre (ou de ne pas mettre) en évidence la présence d'un réseau antique, son orientation et son module.

1. *Nikaia A* Identification

- 8 Le réseau « *Nikaia A* » est d'origine massaliète, comme tendent à l'indiquer les résultats de l'étude métrologique et les restitutions théoriques. Il rassemble un ensemble de limites s'étalant de part et d'autre de la rue Droite¹⁹, témoin le plus remarquable de ce réseau, selon une orientation égale à 8° à l'Est du Nord géographique, à plus ou moins 0,5°. La taille réduite de ce réseau ne permet pas de donner une orientation extrêmement précise. Dès lors, nous préférons intégrer dans notre présentation une possible erreur de 0,5° ; il en sera fait de même pour le second réseau. La majeure partie des rues et des bâtiments s'échelonnant de la rue du Pertus, à l'Est, à la cathédrale Sainte-Réparate, à l'Ouest, tels la rue Benoît Bunico, l'église du Jésus ou la rue de la Condamine, est isocline au réseau « *Nikaia A* ». La rue de la Préfecture et l'église Saint-Jacques marquent, quant à elles, la limite sud de l'extension de ce réseau (Fig. 4).

Figure 4. Relevé parcellaire du réseau « *Nikaia A* » à partir du cadastre de 1812



Étude métrologique

- 9 L'étude métrologique du réseau « *Nikaia A* » comprend 1 222 mesures pour 88 périodicités distinctes extraites de l'auto-corrélation statistique appliquée au relevé parcellaire du cadastre de 1812. Nous ne présentons ici qu'une partie des résultats²⁰ sous la forme d'un histogramme qui met en relief les résultats des systèmes métrologiques antiques (Fig. 5). Il est important de préciser que ces données sont le produit des mesures relevées au sein des histogrammes issus de l'auto-corrélation statistique par l'échelle du plan cadastral. Dès lors, par souci de précision, nous conservons des mesures exprimées au centième voire au millième après la virgule. Ces mesures ont été comparées à cinq systèmes métrologiques différents : deux systèmes antiques, à savoir le système osco-italique fondé sur un pied égal à 0,275 m ayant servi à l'élaboration des établissements massaliètes d'*Olbia*²¹ et d'*Agde*²², d'une part, le système

attique, avec le *pes monetalis* ou pied officiel romain dès 268 avant notre ère²³, à 0,296 m mais qui servit également à la cadastration de la *chora d'Olbia*²⁴ d'autre part ; trois systèmes d'époques médiévale et moderne utilisés à Nice et connus par l'intermédiaire d'une table de conversion des anciens poids et mesures en système métrique des services royaux sardes²⁵, la canne niçoise à 2,096 m, l'aune française à 1,1884 m et le *trabucco di Nizza* à 3,144 m.

- 10 Les résultats de l'auto-corrélation statistique démontrent une nette prédominance des systèmes métrologiques antiques pour le réseau « *Nikaia A* ». Les systèmes osco-italique et attique rassemblent respectivement 31,26 % et 30,03 % du total des mesures. L'observation des multiples du pied osco-italique laisse apparaître deux rythmes de périodicités distinctes. Le premier se fonde sur des multiples de 25 pieds : 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 300 pieds, voire également 27, 73 et 123 pieds pour un pourcentage égal à 11,21 % du total des mesures, alors que le second, moins accentué que le précédent, se constitue autour de multiples égaux ou proches de 30 pieds : 30, 32, 59, 89, 118, 150 et 209 pieds représentant 8,1 % des mesures.
- 11 La prédominance du pied osco-italique dans l'élaboration du réseau « *Nikaia A* » n'est pas un cas unique dans le monde massaliète. Nous avons vu précédemment que l'utilisation de ce pied se retrouve dans l'élaboration des plans urbains d'*Agathe* et d'*Olbia* mais aussi à Marseille dans les plans des caves Saint-Sauveur²⁶, ancienne fontaine d'époque hellénistique, ainsi que dans plusieurs aménagements de sites indigènes connus pour leurs relations avec *Massalia* : l'enceinte hellénistique de Saint-Blaise, plus particulièrement dans les dimensions de certains blocs et de la porte principale, et les plans urbains d'Entremont et de Nages. À travers ces nombreux exemples, nous pouvons déterminer une période d'utilisation du pied osco-italique dans les établissements massaliètes, ou liés de près à *Massalia*, s'étirant du v^e siècle au II^e siècle avant notre ère²⁷.

Figure 5. Histogramme récapitulant les périodicités liées aux systèmes osco-italique et attique apparues lors de l'auto-corrélation statistique du réseau « *Nikaia A* » [cliquer pour afficher]

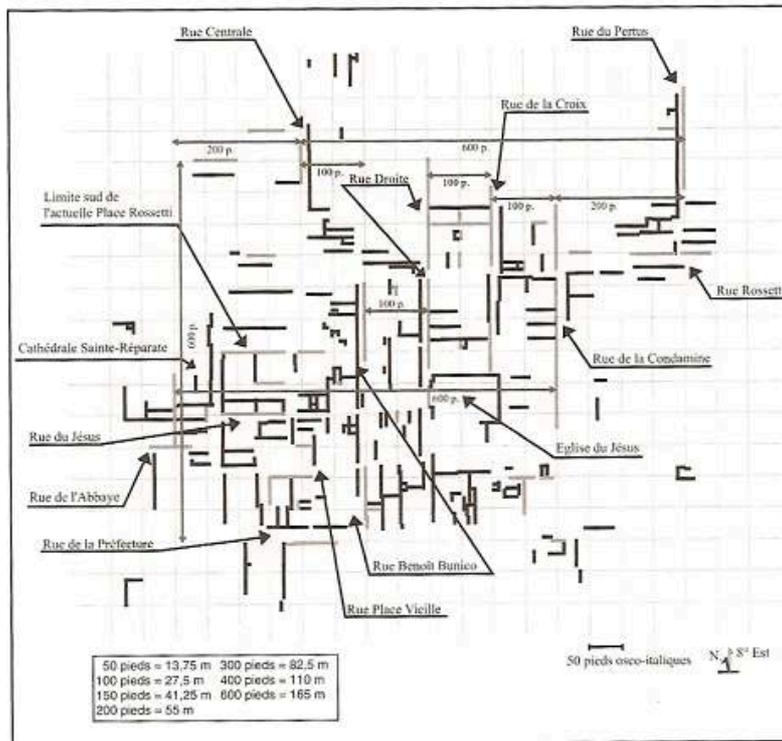
- 12 À l'inverse de ce l'on observe avec le système osco-italique, l'examen des périodicités liées au pied attique ne permet pas de dégager de rythmes précis. En attribuant à ce pied une origine d'utilisation romaine, la comparaison entre les multiples relevés et les intervalles employés habituellement par les arpenteurs romains²⁸ n'a pas donné de résultats positifs. Nous ne constatons pas dans nos relevés métrologiques de pics majeurs à 100 pieds attiques, à 1 *actus* (120 pieds attiques), à 2 *actus* (240 pieds attiques) ou encore à 2 *actus* 1/2 (300 pieds attiques). À l'opposé, si nous conférons à ce pied une origine grecque et massaliète, son utilisation pour établir le cadastre rural d'*Olbia* mais également le Trésor des Massaliètes, à Delphes, et les fortifications de *Glanum*, plaide pour son emploi dans l'élaboration de l'*asty* de *Nikaia*²⁹. Ces différentes constatations nous amènent à penser que le système attique mis en évidence dans ce réseau est définitivement issu d'un aménagement marseillais.
- 13 L'étude métrologique permet clairement d'affirmer l'origine massaliète du réseau « *Nikaia A* » mais elle n'en révèle pas moins la présence des systèmes d'époques médiévale et moderne, qui ne représentent à eux trois, il est vrai, que 38,71 % du total des mesures³⁰. Grâce à elle, on dispose dès lors d'une véritable radiographie de l'urbanisme dans la zone la plus anciennement occupée du Vieux-Nice. Tel l'enchaînement des stratigraphies en archéologie, nous observons les époques

successives d'aménagement de ce territoire par le biais des diverses périodicités liées à l'un ou à l'autre des systèmes métrologiques. Le pied osco-italique et le pied attique matérialisent la période massaliète et antique de la cité ; la canne niçoise doit sans doute s'apparenter aux temps du rattachement de la cité de Nice au comté de Provence (entre 880 et 1388) ou au duché de Savoie (entre 1388 et 1718) ; l'aune française correspondrait aux deux occupations françaises (1691-1713 et 1793-1815), et plus vraisemblablement à la première qui vit la destruction du Château, des remparts et la reconstruction de quelques maisons proches des pentes ouest de la colline, détruites lors des explosions des ouvrages défensifs. Le *trabucco di Nizza* semble lié, par son nom, à la période sarde du comté niçois entre 1718 et 1860³¹.

Restitution théorique

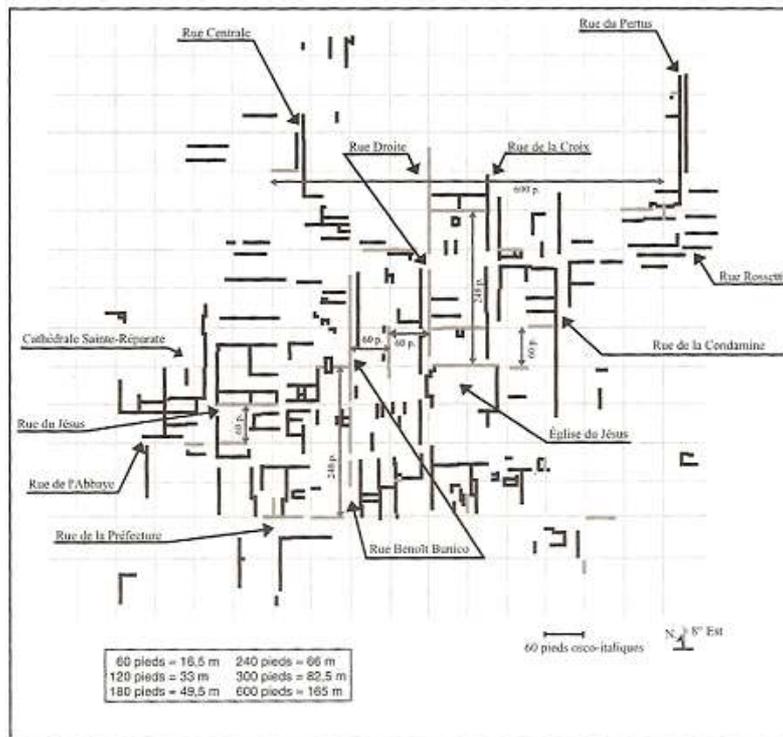
- 14 Les résultats de l'auto-corrélation statistique nous ont incité à entreprendre des restitutions théoriques dans le centre du Vieux-Nice. Sur l'ensemble des restitutions engagées³², seules celles fondées sur 50 et 60 pieds osco-italiques, périodicités apparues lors de l'auto-corrélation statistique, donnèrent des résultats probants. Les restitutions élaborées à partir de multiples du pied attique n'ont pas permis d'obtenir la même qualité et un si grand nombre de traces.
- 15 L'application de la grille théorique à 50 pieds osco-italiques³³ sur le réseau « *Nikaia A* » a pris en compte le plus grand nombre de fossiles et, en particulier, le côté est de la rue Droite (Fig. 6). De part et d'autre de cette rue, nous observons l'enchaînement de plusieurs rues selon un rythme de deux fois 100 pieds + 200 pieds : nous le relevons à l'ouest de la rue Droite avec la partie est de la rue Benoît Bunico, puis dans la partie ouest de la rue Centrale ainsi que sur une partie des structures de la cathédrale Sainte-Réparate à la perpendiculaire de la rue de l'Abbaye. À l'est de la rue Droite, nous le retrouvons dans la partie ouest de la rue de la Croix, puis dans la partie ouest de la rue de la Condamine et, enfin, dans la partie est de la rue du Pertus. Cette restitution laisse enfin apparaître de nombreux intervalles entre les limites d'orientation nord-sud ou est-ouest équivalents à 50, 100, 150, 200, 300 et 600 pieds, reprenant parfois les limites de rues, telles la rue du Jésus, la rue de la Préfecture, la rue de l'Abbaye ou la rue de la Place Vieille. L'écart maximal relevé entre deux fossiles relevant du tracé théorique de la grille et orientés est-ouest est de 800 pieds et entre deux fossiles orientés nord-sud de 650 pieds.

Figure 6. Restitution théorique du réseau « Nikaia A » selon un rythme de 50 pieds osco-italiques



- 16 La seconde restitution théorique entreprise à partir d'une grille de 60 pieds osco-italiques (Fig. 7) mit en évidence un nombre conséquent de fossiles parcellaires, en particulier d'orientation est-ouest. Nous n'observons pas, à l'inverse de la restitution précédente, de rythmes singuliers parmi les fossiles relevant de cette restitution. Quelques rues correspondent aux limites théoriques de la grille : nous constatons cela pour la rue Droite, la rue Benoît Bunico, la rue de la Préfecture, la rue de l'Abbaye et la rue du Jésus ainsi que le mur nord de l'église du Jésus. Nous observons en fait des écarts de 60, 120, 240 et 300 pieds. L'écart maximal entre deux fossiles relevant du tracé théorique de la grille est de 600 pieds d'est en ouest et de 660 pieds du nord au sud.

Figure 7. Restitution théorique du réseau « Nikaia A » selon un rythme de 60 pieds osco-italiques



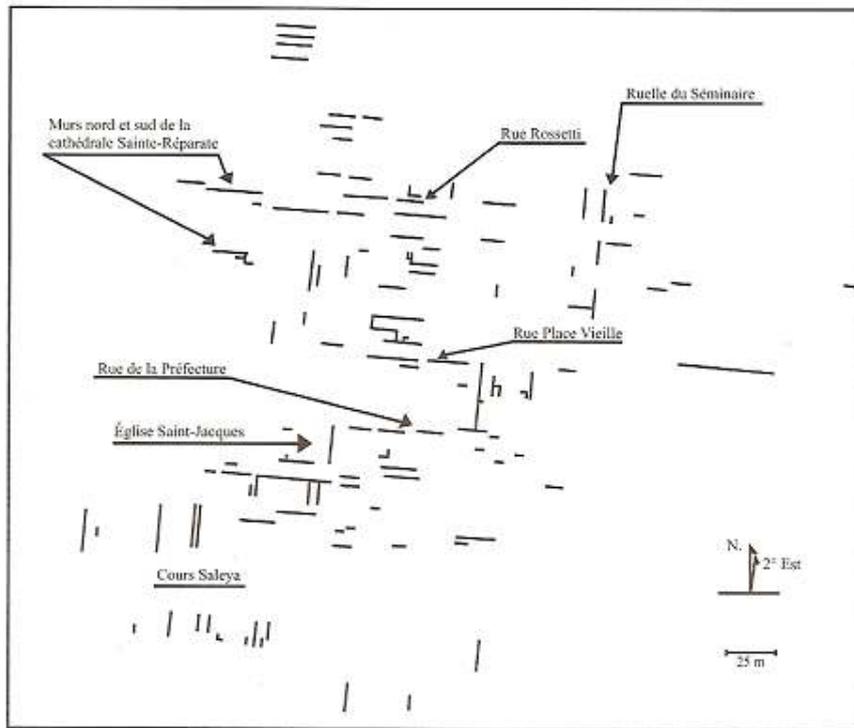
2. Nikaia B Identification

- 17 Le second réseau observé, appelé « Nikaia B », est pratiquement localisé dans le même secteur que le précédent, entre la cathédrale Sainte-Réparate à l'Ouest et la ruelle du Séminaire à l'Est. À l'inverse, les témoins parcellaires s'étendent au sud de la rue de la Préfecture, de part et d'autre du cours Saleya. Ils sont nettement moins nombreux et plus diffus que les fossiles du réseau « Nikaia A ». Plus dégradé, ce réseau est orienté à 2° à l'est du Nord géographique, à plus ou moins 0,5° (Fig. 8). Son origine massaliète est confirmée par l'étude métrologique.

Étude métrologique

- 18 L'étude métrologique du réseau « Nikaia B » porte sur un ensemble de 713 mesures pour 62 périodicités distinctes. Les remarques formulées lors de la présentation des résultats métrologiques de « Nikaia A » concernant le choix des systèmes métrologiques, la détermination des mesures et les histogrammes restent valables pour la présentation des résultats de « Nikaia B ».

Figure 8. Relevé parcellaire du réseau « Nikaia B » à partir du cadastre de 1812



- 19 Nous relevons dans cette étude les grandes orientations apparues précédemment. Les systèmes métriques d'origine antique représentent la majorité des périodicités (Fig. 9). Le système osco-italique recueille 30,85 % du total des mesures. Ce réseau comprend, lui aussi, deux rythmes distincts fondés sur les multiples de 25 et 30 pieds. Le premier, comprenant les périodicités de 25, 50, 75, 100, 125, 150 et 200 pieds, ainsi que les valeurs proches de 27 et 73 pieds, totalise 12,24 % du total des mesures. Le second, établi sur les valeurs égales ou s'approchant au plus près des multiples de 30 pieds, soit 30, 32, 59, 89, 118 et 150 pieds, rassemble 6,87 % des mesures. Le système attique réunit quant à lui 28,05 % des mesures sans laisser apparaître ni rythme précis ni intervalle employé par les arpenteurs romains tel 1 *actus* (120 pieds attiques) ou 2 *actus* 1/2 (300 pieds attiques).

Figure 9. Histogramme récapitulant les périodicités liées aux systèmes osco-italique et attique apparues lors de l'auto-corrélation statistique du réseau « Nikaia B » [cliquer pour afficher]

- 20 Finalement, l'étude métrologique du réseau « Nikaia B » permet d'aboutir à la même conclusion que celle relative au réseau « Nikaia A ». La nette prédominance des systèmes osco-italique et attique confère assurément à ce réseau une origine antique. La présence de rythmes précis dans le système osco-italique, l'absence de périodicités utilisées par les arpenteurs romains dans le système attique, l'utilisation de ces deux systèmes dans plusieurs sites massaliètes ruraux ou urbains ainsi que la mise en évidence dans le même secteur du réseau « Nikaia A » confirment assurément l'origine marseillaise de « Nikaia B ».

Restitution théorique

- 21 La forte dégradation du réseau « *Nikaia B* » a rendu difficiles les tentatives de restitution théorique et elles n'ont pas donné la qualité et la quantité de résultats enregistrés dans les restitutions du réseau « *Nikaia A* ».
- 22 La seule restitution digne d'être détaillée est celle fondée sur un rythme de 50 pieds osco-italiques (Fig. 10), déjà apparu dans la précédente étude métrologique³⁴. Plusieurs segments de rues relèvent tout de même des limites théoriques de la grille. Nous observons ainsi du nord au sud une partie des limites des rues Guignonis, Centrale, du Jésus, de la Préfecture et de la ruelle du Séminaire. Nous enregistrons des écarts entre les fossiles égaux à 50, 100, 150, 200, 300 et 500 pieds osco-italiques. L'étendue des traces relevées à 2° à l'est du Nord géographique est plus vaste que ce que nous avons rencontré pour le réseau « *Nikaia A* ». D'est en ouest, celles-ci correspondent au tracé de la grille sur plus de 1 100 pieds, soit plus de 300 m, et du nord au sud sur plus de 1 400 pieds, soit environ 385 m.

Figure 10. Restitution du réseau « *Nikaia B* » selon un rythme de 50 pieds osco-italiques

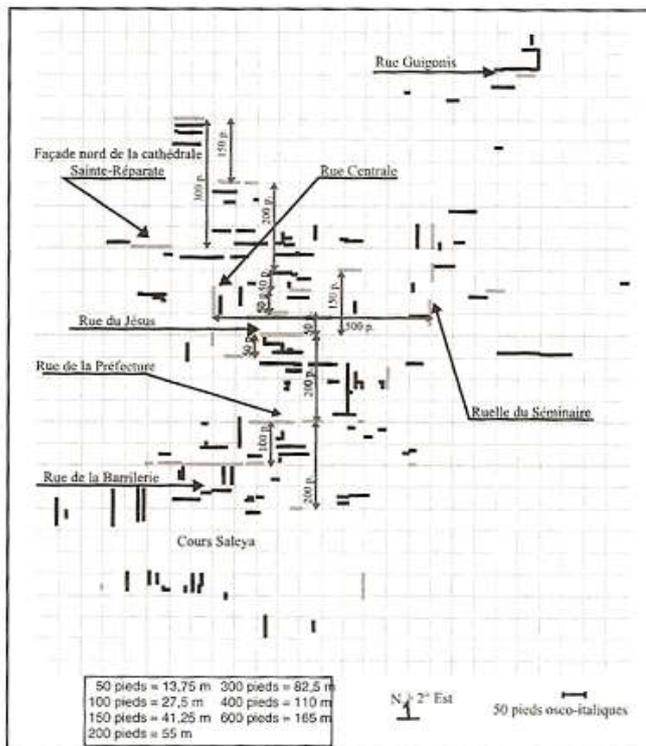
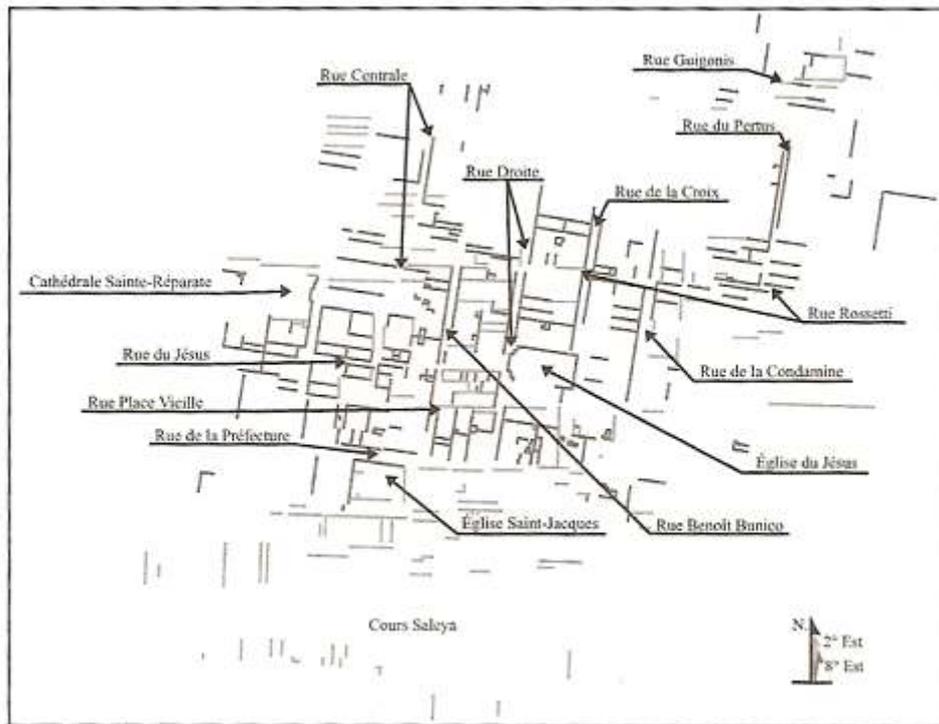


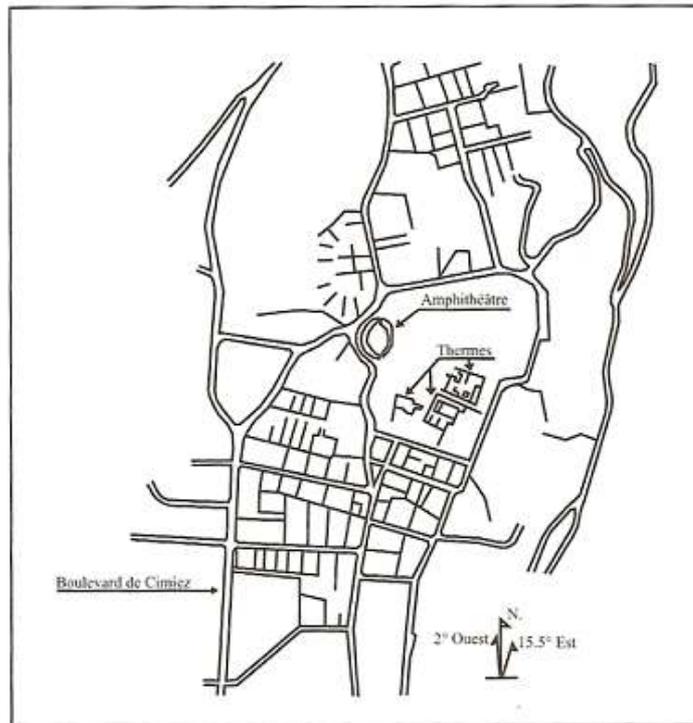
Figure 11. Assemblage des réseaux « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* » dans le centre du Vieux-Nice

Interprétation

- 23 Les études métrologiques et les restitutions théoriques des réseaux « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* » ne laissent peser aucun doute quant à l'origine massaliète de ces deux réseaux. Leur assemblage (Fig. 11) démontre le quasi-monopole de « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* » sur ce secteur. L'utilisation du système osco-italique dans les établissements massaliètes d'*Olbia* et d'Agde, du système attique dans la *chora* d'*Olbia* et la combinaison de ces deux systèmes dans certains sites massaliètes tels que les caves Saint-Sauveur à Marseille, dans le Trésor des Marseillais à Delphes ou dans les fortifications de *Glanum*, témoignent de l'emploi de ces systèmes métriques par les massaliètes. Cependant, les résultats métrologiques et les restitutions théoriques ne permettent pas de donner le découpage interne de ce comptoir (la largeur exacte des îlots le composant par exemple) comme il est observé de nos jours à *Olbia*³⁵.
- 24 La concentration de fossiles sur une aire relativement réduite, qui s'explique aisément par le morcellement accru et la faiblesse de l'espace dévolu à un ensemble antique urbain par rapport à un territoire rural, rappelle celle qui prévalait pour les établissements d'*Olbia*³⁶, et qui ne dépassait pas 600 pieds osco-italiques de côté, soit 165 m, et d'*Agathe*, qui formait un quadrilatère de 200 à 270 m de côté³⁷. Les surfaces relevées pour « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* » sont, certes, supérieures mais elles représentent vraisemblablement non seulement l'établissement lui-même mais aussi les quelques terres qui l'entouraient à l'origine. Nous entendons par les limites d'extension de « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* » pour l'asty de cet établissement, uniquement la surface occupée par les fossiles de ces réseaux dans le centre du Vieux-Nice, étant entendu qu'elle ne préjuge en rien des limites exactes de la partie urbaine de *Nikaia*. La rigueur scientifique nous interdit de proposer des restitutions sur l'étendue exacte de la partie urbaine de ce comptoir et sur son ordonnancement interne qui ne peuvent être précisés que par des données archéologiques. Cependant, la disparition totale des

fossiles pour ces réseaux entre le centre et les extrémités nord et ouest du Vieux-Nice plaide, à nouveau, pour la localisation de la partie urbaine de *Nikaia* entre la cathédrale Sainte-Réparate et les premiers contreforts de la colline du Château.

- 25 La configuration géographique du site désormais proposé pour l'établissement de *Nikaia* réunit l'ensemble des particularités topographiques qui caractérisent les sites massaliètes³⁸ : installation en plaine près du rivage comme à Marseille, *Olbia* et *Tauroeis*, à l'embouchure d'un fleuve comme à Arles ou à Agde, près d'une zone marécageuse³⁹ comme Marseille, Arles et *Tauroeis*, et enfin, si l'hypothèse d'une occupation indigène sur le sommet de la colline du Château se confirmait, au voisinage immédiat d'autochtones au même titre que *Tauroeis*, *Olbia* et Agde.
- 26 En outre, il est entendu que *Nikaia* devait surveiller une partie de la voie maritime massaliète, une voie maritime à vocation commerciale⁴⁰. Il est difficile d'admettre que sur l'ensemble des produits circulant dans la zone de cet établissement une partie, même réduite, n'était pas destinée au secteur niçois. *Nikaia* se situait au débouché de la vallée du Paillon, vallée où furent repérés de nombreux sites indigènes s'échelonnant chronologiquement de la Protohistoire à l'occupation romaine⁴¹.
- 27 Il apparaît donc que cet établissement devait en premier lieu être établi près du rivage, dans une plaine, afin de remplir son rôle de défense de la voie maritime, ce qui sous-entend la capacité de ses occupants de se projeter rapidement vers l'extérieur afin d'annihiler toute attaque provenant du rivage ou de la mer. La colline du Château, présentée par certains comme le site de *Nikaia*⁴², ne correspond nullement à la configuration d'un établissement chargé de la surveillance côtière qui impliquait la présence de bateaux pour cette mission. Il était, en effet, impossible de hisser ces embarcations au sommet d'un monticule culminant à 92 m. La colline a pu recevoir des aménagements défensifs ou culturels, même si aucune opération archéologique n'a permis de découvrir des structures de ce type⁴³, mais il est impensable de placer sur sa partie sommitale l'établissement de *Nikaia*.
- 28 En second lieu, l'activité commerciale de cet établissement, si limitée fût-elle, ne pouvait s'envisager sans l'existence d'installations sur la côte chargées de recevoir les divers chargements. Il n'est pas concevable que ces marchandises aient été amenées sur la colline du Château par des pentes escarpées pour être descendues, dans un deuxième temps, lors de leur acheminement vers le lieu d'échange. Ces réflexions sur les activités de ce comptoir confirment l'obligation de localiser *Nikaia* dans la plaine et non au sommet de la colline du Château, et il est à nouveau probable qu'elle devait être localisée dans le centre du Vieux-Nice.
- 29 L'existence à environ 2,5 km du site de *Nikaia* des vestiges de la *civitas* romaine de *Cemenelum*, chef-lieu du district puis de la province romaine des Alpes-Maritimes durant le Haut-Empire, a incité à comparer les orientations des deux réseaux massaliètes avec les orientations présentes sur ce site. Il s'agissait d'écarter définitivement la possibilité d'un découpage territorial romain englobant les deux cités. Seuls les vestiges de l'amphithéâtre et des thermes sont visibles de nos jours. L'amphithéâtre voit son axe orienté à 2° à l'ouest du Nord géographique cependant que les thermes sont à 15,5° à l'est du Nord géographique⁴⁴ (Fig. 12). « *Nikaia A* » étant à 8° à l'est du Nord géographique et « *Nikaia B* » à 2° à l'est du Nord géographique, il n'existe par conséquent aucune correspondance d'orientation entre le site romain et le site massaliète ce qui confirme à nouveau, si tant est que cela soit nécessaire, que ces réseaux ne relevaient pas d'un aménagement romain.

Figure 12. Détail du quartier de Cimiez et des vestiges de *Cemenelum*

3. *Chora inferior* de Nikaia Présentation

- 30 L'établissement de *Nikaia* possédait son territoire propre, sa *chora*, attesté épigraphiquement⁴⁵. La détection de trames rurales d'origine massaliète dans l'ancien territoire des établissements d'*Olbia* et d'*Agathe* a établi la persistance de tels réseaux dans le paysage contemporain. En outre, l'orientation du cadastre rural d'Agde se révèle être celle qui régit le plan urbain de cet établissement, confirmant une telle pratique dans les territoires massaliètes⁴⁶. Dès lors, notre démarche a consisté à examiner l'ensemble du découpage foncier de la zone côtière niçoise (Fig. 1), puisqu'elle est traditionnellement proposée pour la localisation de la *chora* de *Nikaia*, afin de déceler d'éventuelles correspondances avec les réseaux découverts dans le centre du Vieux-Nice. Cette démarche ne fut pas facilitée par le tissu urbain de la commune niçoise qui, à l'inverse des zones ayant accueilli les autres établissements massaliètes, connaît une forte densité d'occupation de l'ensemble des secteurs susceptibles de contenir les fossiles de l'aménagement marseillais. En définitive, plusieurs secteurs de la plaine côtière conservent des traces orientées selon les réseaux « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* »⁴⁷, ainsi que les indices métrologiques majeurs apparus dans les études de ces réseaux et, en particulier, la prédominance des systèmes osco-italique et attique.

Description

- 31 Les premiers témoins probants d'une localisation de la *chora* dans la plaine niçoise se rencontrent aux environs immédiats de l'établissement. L'étude du centre du Vieux-Nice a démontré une forte concentration des fossiles liés aux réseaux « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* », qui regroupent la grande majorité des limites parcellaires entre la cathédrale Sainte-Réparate et la colline du Château. Au-delà de ce secteur, les fossiles

orientés selon l'un ou l'autre de ces réseaux disparaissent totalement, pour ne réapparaître que 200 à 250 m à l'ouest et au nord des derniers indices relevés dans le centre de ce quartier. Mais la concentration de ces nouveaux fossiles parcellaires n'est en rien comparable à ce que nous avons observé précédemment. L'explication réside dans les différences d'aménagements fonciers entre une zone urbaine et une zone rurale. Le découpage foncier sera plus prononcé dans une zone urbaine, dotée d'une densité d'occupation forte, que dans une zone rurale aux parcelles plus étendues. Rassembler le centre du Vieux-Nice et ses extrémités nord et ouest en un seul et même ensemble équivaut à étendre l'établissement de *Nikaia* sur plus de 600 m d'est en ouest et du nord au sud, et à lui attribuer plus de trois fois les dimensions des établissements d'*Olbia* ou d'*Agathe*, ce que nous ne pouvons envisager.

- 32 À l'extrémité ouest du Vieux-Nice⁴⁸, au-delà des remparts de la cité médiévale situés au niveau de la place du Palais de Justice⁴⁹, des fossiles orientés selon le réseau « *Nikaia A* » se concentrent le long des rues Alexandre Mari et de la Terrasse (Fig. 13). Ce secteur fut urbanisé entre le XVIII^e et XIX^e siècles⁵⁰ à l'emplacement de la zone marécageuse du Pré aux Oies et des remparts détruits sous l'ordre de Louis XIV en 1706⁵¹.
- 33 À l'extrémité nord du Vieux-Nice⁵², secteur urbanisé aux XIII^e et XIV^e siècles⁵³, les réseaux « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* » marquent de leur empreinte la zone s'étirant de part et d'autre des rues Pairolière et Neuve, aux abords immédiats de l'église Saint-Augustin, anciennement Saint-Martin (Fig. 14).

Figure 13. Secteur ouest du Vieux-Nice avec représentation des fossiles parcellaires d'après le cadastre de 1812

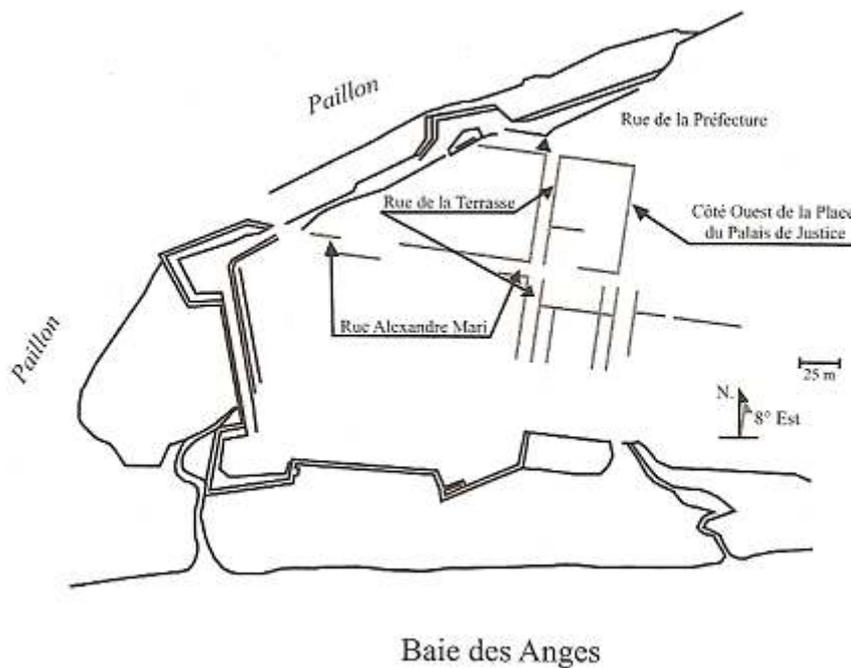
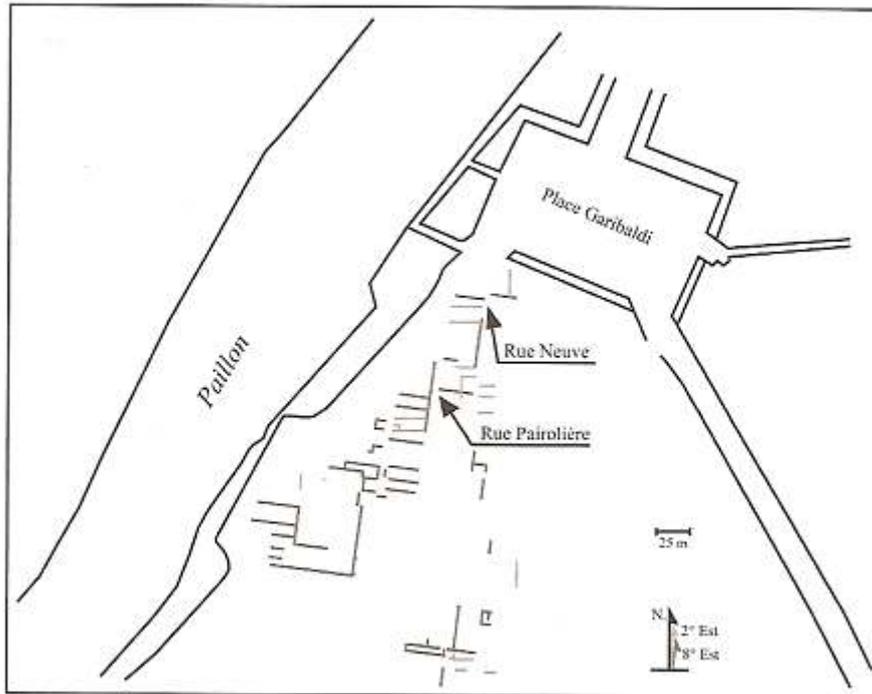


Figure 14. Secteur nord du Vieux-Nice avec représentation des fossiles parcellaires d'après le cadastre de 1812



- 34 À l'est de la colline du Château, dans le quartier du Port (Fig. 15), l'étude du cadastre de 1871⁵⁴ révèle un ensemble de rues et de limites parcellaires d'orientation nord-sud, de la rue François Guisol à l'ouest au boulevard Lech Walesa à l'est, orienté à 8° à l'est du Nord géographique comme « *Nikaia A* ». Ce quartier fut aménagé entre la deuxième moitié du XVIII^e siècle avec la création du port Lympia sur l'ordre de Charles-Emmanuel III, d'une part, et la première moitié du XIX^e siècle avec l'agencement de ses alentours par le *Consiglio d'Ornato*⁵⁵ d'autre part. En dépit de ces transformations, il conserva des alignements issus du réseau massaliète « *Nikaia A* ».
- 35 La rive droite du Paillon conserve, elle aussi, les traces d'un aménagement foncier massaliète. Le développement urbanistique de Nice s'est limité jusqu'au XIX^e siècle à la seule rive gauche du Paillon, et en particulier au secteur du Vieux-Nice et de la colline du Château (Fig. 2). Le peu de transformations entrepris sur la rive droite antérieurement à cette période favorisa la persistance d'un découpage rural antique. L'étude du faubourg Saint-Jean-Baptiste⁵⁶ met en évidence l'existence de fossiles parcellaires isoclines aux réseaux « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* », qui troublent par leur orientation l'ordonnancement général des rues et des bâtiments de ce quartier (Fig. 16).
- 36 Les îlots d'habitations compris entre les rues de l'Escarène, Gubernatis et Alberti, entre les rues Chauvain et Saint-Michel, ainsi qu'une partie de deux ruelles permettant une communication entre la rue Gioffrédo et l'avenue Félix Faure, relèvent du réseau « *Nikaia A* ». Les limites parcellaires liées au réseau « *Nikaia B* » se retrouvent, quant à elles, dans les mêmes îlots mais en plus grande quantité. En outre, elles apparaissent à nouveau dans les îlots d'habitations compris entre les rues Blacas et Alberti, d'une part, et les rues du Lycée et Gubernatis, d'autre part. Cet état du faubourg Saint-Jean-Baptiste est issu du cadastre de 1871, postérieur aux aménagements entrepris par le *Consiglio d'Ornato* dès 1832⁵⁷. Les nouveaux plans d'occupation amenèrent dès lors des

variations d'orientation de certaines limites parcellaires afin de répondre aux nouveaux alignements des rues.

Figure 15. Quartier du port avec représentation des fossiles parcellaires d'après le cadastre de 1871

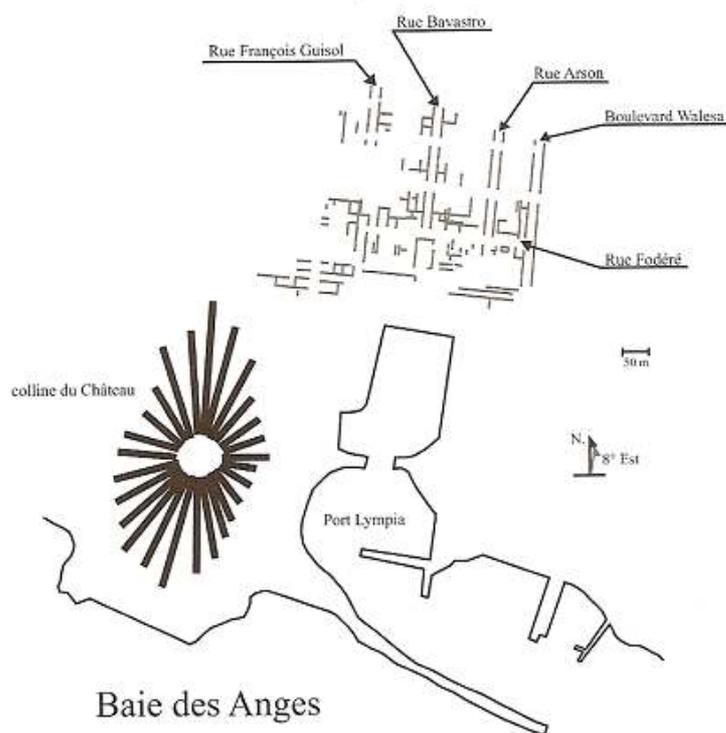


Figure 16. Faubourg Saint Jean-Baptiste d'après le cadastre de 1871

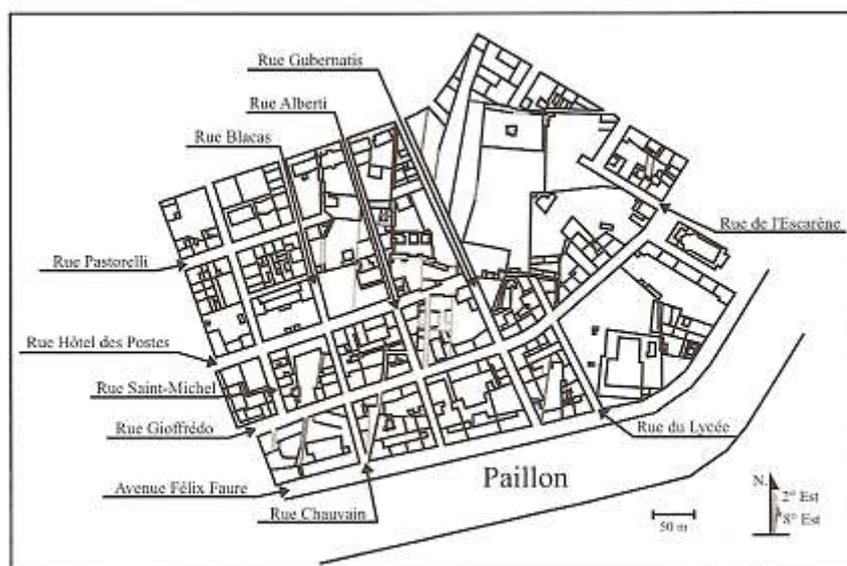
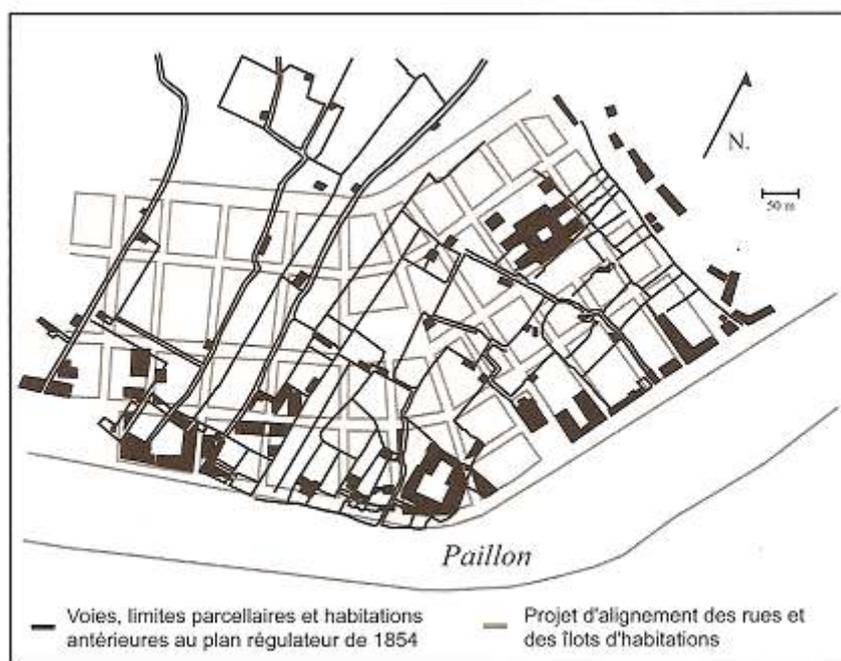
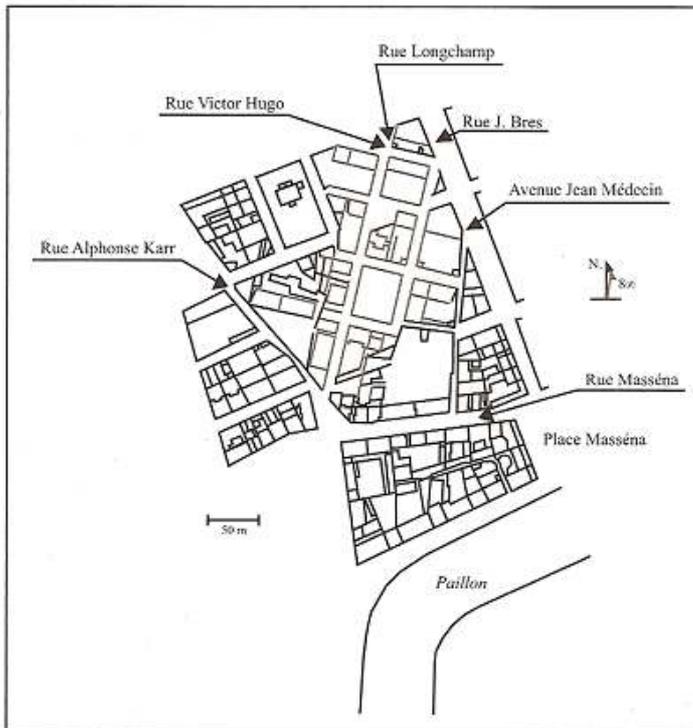


Figure 17. Plan régulateur du faubourg Saint Jean-Baptiste



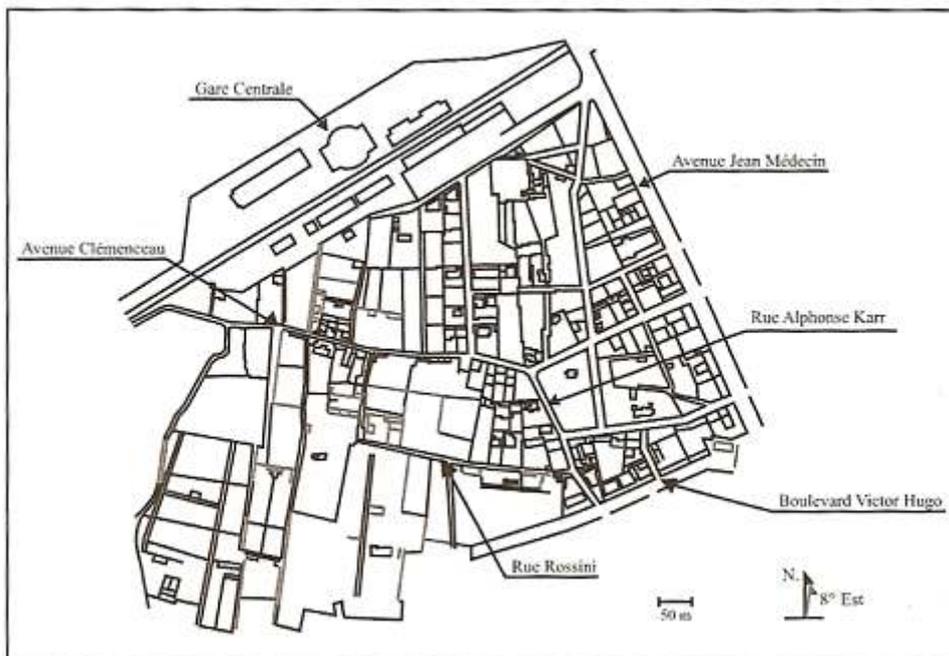
- 37 Le cadastre de 1871 laisse apparaître une continuité entre certains fossiles, en dépit du percement de nouvelles rues qui ont séparé des linéaments appartenant auparavant à la même et unique limite. Ceci se trouve confirmé de part et d'autre de la rue Gioffrédo, par exemple, ainsi que par une série de limites débutant au sud de la rue Hôtel des Postes pour se terminer au-delà de la rue Gubernatis. L'analyse du plan régulateur du faubourg datant de 1854 (Fig. 17) démontre l'intégration dans le nouveau découpage urbain d'une partie de l'ancien maillage foncier, permettant la conservation jusqu'à aujourd'hui d'éléments parcellaires relevant de la même période que les réseaux mis au jour dans le centre du Vieux-Nice.

Figure 18. Secteur de la rue Longchamp d'après le cadastre de 1871



- 38 À l'ouest du faubourg Saint-Jean-Baptiste, le quartier de la Buffa garde de remarquables indices du réseau « *Nikaia A* » dans le secteur de la rue Longchamp (Fig. 18), qui se trouvait en 1832 à l'extérieur du périmètre du plan régulateur mis en place par le *Consiglio* d'Ornato. Ce plan fut rapidement dépassé par le nombre des demandes d'autorisation de construire relatives à des terrains situés au-delà des limites des boulevards extérieurs. Certains propriétaires aménagèrent et vendirent leurs biens sans l'autorisation du *Consiglio* et, en particulier, dans le secteur de la rue Longchamp. Leur attitude permit de faire persister jusqu'à nos jours l'orientation de « *Nikaia A* » sur la rive droite du Paillon⁵⁸. L'étude du cadastre de 1871⁵⁹ démontre que les parcelles placées de part et d'autre de la rue Longchamp et de la rue J. Bres s'orientent en grande majorité à 8° à l'est du Nord géographique.
- 39 Au nord du quartier de la Buffa, le réseau « *Nikaia A* » marque de son empreinte le quartier de Camp Long⁶⁰, nommé également faubourg de la Croix de Marbre (Fig. 19). De nombreux indices se concentrent entre la gare centrale au nord et le boulevard Victor Hugo au sud, et entre l'avenue Clémenceau et la rue Rossini.

Figure 19. « Nikaia A » dans le quartier de Camp Long d'après le cadastre de 1871



Interprétation

- 40 L'ensemble des documents planimétriques et cadastraux étudiés met en évidence un nombre conséquent de rues et de limites parcellaires orientées selon les réseaux « Nikaia A » et « Nikaia B », le premier étant celui qui recueille le plus grand nombre de fossiles. L'éparpillement de ces témoins sur l'ensemble de la plaine centrale niçoise, sur les rives gauche et droite du Paillon, a rendu difficile l'application d'auto-corrélations statistiques et n'a pas permis de produire une étude métrologique aussi complète que celle entreprise pour la détection de l'asty. Cependant, les périodicités obtenues lorsque l'application était possible confirment la prédominance des systèmes métrologiques antiques dans tous les secteurs retenus, et en particulier le système osco-italique.
- 41 L'emploi de systèmes métrologiques grecs, l'utilisation d'orientations ayant servi à l'élaboration de la partie urbaine de l'établissement et l'inexistence d'indices liés à l'un de ces deux réseaux sur l'ancien site de *Cemenelum* confirment la localisation de la *chora inferior* dans la plaine centrale niçoise. À l'ouest, les traces s'interrompent au pied de la colline Saint-Philippe et, à l'est, aux premiers contreforts de la colline du Mont-Boron. Au nord, les fossiles orientés selon les réseaux « Nikaia A » et « Nikaia B » s'étirent sur une profondeur maximale du rivage d'environ 2 km. « Nikaia A » se retrouve sur l'ensemble de la plaine centrale niçoise tandis que « Nikaia B » se concentre aux abords de l'établissement. Ce dernier réseau matérialise-t-il le territoire primitif de la colonie massaliète et « Nikaia A » son élargissement à une époque ultérieure ? Il est impossible de répondre actuellement à cette question.
- 42 Cette recherche a permis de localiser avec précision l'emplacement d'un nouvel établissement massaliète après ceux d'*Agathe*⁶¹, *Olbia*⁶² et *Tauroeis*⁶³. La détection de la partie urbaine de ce comptoir dans le centre du Vieux-Nice met fin à la traditionnelle localisation de cette dernière sur la colline du Château. La détermination de l'aménagement interne de l'établissement ne peut être envisagée dans l'état actuel de nos connaissances qui ne nous permettent pas de fournir des hypothèses sérieuses.

- 43 L'observation de rues et de fossiles relevant des réseaux « *Nikaia A* » et « *Nikaia B* » autorise à situer dans la plaine centrale niçoise, sur les rives droite et gauche du Paillon, la *chora* de *Nikaia* connue jusqu'à cette étude par la seule inscription du cinquième volume du corpus des inscriptions latines.
- 44 Ce travail ouvre de nouvelles perspectives quant au développement de la recherche dans le domaine de la géographie antique pour ce secteur et, plus généralement, dans l'ensemble de la province romaine des Alpes-Maritimes.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTIER, Jean-Jacques, *Le comté de Nice*, Paris, Édition France-Empire, 1970.
- BATS, Michel, « La Provence protohistorique », in P.-A. FÉVRIER (dir.), *La Provence des origines à l'an mil*, Paris, Éditions Ouest-France, 1989, pp. 169-252.
- , « Colonies et comptoirs massaliètes — *Nikaia* », in *Voyage en Massalie*, Marseille, Éditions Édisud, 1990a, pp. 222-223.
- , « Colonies et comptoirs massaliètes — Olbia », in *Voyage en Massalie*, Marseille, Éditions Édisud, 1990b, pp. 207-209.
- BENOÎT, Fernand, *Gallia*, XI, 1953, fasc. 1, p. 117.
- , *Gallia*, XII, 1954, pp. 441-442.
- , *Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, Gap, Édition Ophrys, 1965.
- , « Cadastrations antiques dans la région d'Agde », *Photo-interprétation*, I, 1978, fasc. 1.
- , « Nîmes : études sur l'urbanisme antique. Problèmes de méthode et résultats », *Bulletin de l'École Antique de Nîmes*, (BEAN), 16, 1981, pp. 69-90.
- , « L'étude des cadastres antiques : à propos d'Olbia de Provence », *Documents d'Archéologie Méridionale*, (D.A.M.), 8, 1985, pp. 25-48.
- BÉRARD, Olivier, NICKELS, André et SCHWALLER, Michel, « Agde », in *Voyage en Massalie*, Marseille, Éditions Édisud, 1990, pp. 183-189.
- Bilan DRAC Provence Côte-d'Azur 1987 — Nice, *Bilan Scientifique de la DRAC de Provence Côte-d'Azur, Aix-en-Provence*, 1987, pp. 50-52.
- BLANCHI, Félix et SCOFFIER, Édouard, *Le Consiglio d'Ornato — l'essor de Nice 1832-1860*, réédition, Nice, Éditions Serre, 1998.
- BRETEAUDEAU, Georges, *Les enceintes des Alpes-Maritimes*, Nice, Édition Institut de Préhistoire et d'Archéologie Alpes-Méditerranée, 1996.
- BRIEN-POITEVIN, Françoise, « Tauroeis », in *Voyage en Massalie*, Marseille, Éditions Édisud, 1990, pp. 202-205.
- CHOUQUER, Gérard, « Les centuriations de Romagne orientale. Études morphologiques », *Mélanges de l'École Française de Rome (MEFRA)*, 93, 2, 1981, pp. 823-866.

- CLERC, Michel, *Massalia, histoire de Marseille dans l'Antiquité*, Marseille, Éditions Lafitte, réimpr. 1971.
- COMPATANGELO, Rita, *Un cadastre de pierre. Le Salento romain*, Paris, Éditions Les-Belles-Lettres, 1989.
- COUPRY, Jacques, « Le plan de la ville massaliote d'Olbia en Ligurie », *Annales de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var*, 1971, pp. 26-42.
- DARBANDI, Madjid et GUY, Max, « La contribution des images spatiales et aériennes à la connaissance des mesures utilisées pour la division des terres dans l'Antiquité », *Pallas*, XVII, 1981, pp. 101-121.
- DUCAT, Jean, « Antipolis et Nikaia : implantations et activités économiques », *Ktéma*, 7, 1982, pp. 89-99.
- DUVAL, Paul-Marie, « Rapport préliminaire sur les fouilles de Cemenelum (Cimiez) », *Gallia*, IV, 1946, pp. 77-136.
- FAVORY, François, « Proposition pour une modélisation des cadastres ruraux antiques », in *Cadastres et espaces ruraux, approches et réalités antiques*, Table ronde de Besançon, Édition du CNRS, 1983, pp. 51-135.
- FÉVRIER, Paul-Albert, *Le développement urbain en Provence*, Paris, Éditions E. Bocard, 1964.
- Goudineau, Christian, *Gallia*, XXXIII, 1975, p. 569.
- HALLIER, Gilbert, *Métrologie et plans régulateurs, Bolsena II – les architectures*, Paris, Éditions École Française de Rome, 1971.
- LAGUERRE, Georgette, *Inscriptions antiques de Nice-Cimiez*, Paris, E. Bocard, 1975.
- MORABITO, Stéphane, *Nikaia : essai de localisation de l'établissement massaliète et de sa chora*, Thèse, Université Paul Valéry, Montpellier, 1999.
- MOREL, Jean-Paul, « Les Grecs et la Gaule », *Les grecs de l'Occident – Actes du colloque de la villa Kérilos (1991)*, Rome, 1995, pp. 41-69.
- NICKELS, André, « Recherches sur la topographie de la ville antique d'Agde (Hérault) », *D.A.M.*, 4, 1981, pp. 29-50.
- PLANA-MALLART, Rosa, *La Chora d'Emporion*, Paris, Éditions Les-Belles-Lettres, 1994.
- PEREZ Antoine, *Les cadastres antiques en Narbonnaise occidentale*, XXIX^e suppl. RAN, Paris, Éditions du CNRS, 1995.
- SAPPIA, Henri, *Nice à travers les âges*, Nice Historique, 3, 1899.
- TREZINI, Henri, « Métrologie, architecture et urbanisme dans le monde massaliète », *RAN*, 22, 1989, pp. 1-46.

ANNEXES

Glossaire

Auto-corrélation statistique : méthode mise au point par Max Guy (DARBANDI, M. et GUY, M., 1981) qui consiste à rechercher une périodicité dans la mesure des écarts entre les différents chemins et limites de parcelles, à comparer les résultats obtenus avec la métrologie antique.

Actus : unité de mesure égale à 120 pieds romains (35,52 m au pied standard de 0,296 m) employée par les arpenteurs afin d'établir les différentes périodicités utiles à l'établissement des limites d'une centuriation.

Asty : terme grec désignant la ville, la partie urbaine de la cité, en opposition à la *chora*.

Chora : en langue grecque, le territoire rural d'une cité. La *chora* de *Nikaia* est précisée *inferior* (C.I.L. v, 7870), adjectif qui est à comprendre comme une précision statutaire, territoire inférieur par rapport à la cité mère, *Massalia*.

Fossile ou limite parcellaire : segment ou ensemble du tracé d'une rue, d'une parcelle de terrain ou d'un bâtiment relevant d'une orientation stricte.

Isocline : se dit d'une route, d'une rue, d'un bâtiment ou d'une limite de parcelles strictement orientés selon l'orientation du réseau étudié.

Limite d'extension : surface occupée par des fossiles parcellaires relevant de la même orientation et liés à l'*asty* ou à la *chora* de *Nikaia* dont les limites sont matérialisées par les fossiles les plus éloignés du centre du secteur géographique comportant cette partie urbaine ou cette partie rurale.

Plan régulateur : plan mis en place par des services de l'urbanisme (le *Consiglio* d'Ornato pour Nice au XIX^e siècle) afin de réguler la poussée urbanistique d'une commune.

Réseau : ensemble des limites parcellaires relevant de la même orientation. Les réseaux découverts dans la commune contemporaine niçoise ne se limitent pas uniquement à l'*asty* ou à la *chora* de l'établissement mais régissent les deux entités de *Nikaia*.

Restitution théorique : application sur les secteurs d'étude retenus de grilles représentant un maillage théorique, fondé sur un rythme apparu dans l'auto-corrélation statistique, afin de déterminer précisément l'orientation et le module régissant le réseau étudié. Cette application cherche à faire apparaître la meilleure correspondance possible, en nombre et en qualité, entre les limites de la grille et les fossiles du réseau.

NOTES

1. Polybe, *Histoire*, livre XXXIII, texte traduit, présenté et annoté par Denis Roussel, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1970, pp. 8-10 ; Strabon, *Géographie*, livre IV, tome 2, texte établi et traduit par François Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1966, IV, pp. 1, 5 et VI, pp. 1, 9.

2. « ...De *Massalia* au *Var* et aux régions occupées par les *Ligyens*, la côte comprend plusieurs villes *massaliotes* : *Tauroentium*, *Olbia*, *Antipolis*, *Nice*... », Strabon, IV, 1, 9.

3. « ...les *Phocéens* fondèrent *Massalia*, *Agathe* et *Rhodanousia*, que baigne le grand fleuve *Rhodanos*...Au-delà de *Massalia*, on trouve *Tauroeis* et tout près *Olbia* et enfin *Antipolis*, la dernière d'entre elles... », Pseudo-Scymnos, v. 2018216 ; « ...vers le même moment, arrivèrent des ambassadeurs envoyés par les *Massaliotes*, qui étaient depuis longtemps soumis aux attaques de *Ligures*. Ils étaient maintenant bloqués chez eux, tandis qu'*Antipolis* et *Nikaia* étaient même assiégées », Polybe, XXXIII, 8.

4. Hypothèse soutenue par H. SAPPIA, 1899, p. 35 ; M. CLERC, 1971, p. 258 ; P.-M. DUVAL, 1946, pp. 77-136 ; P.-A. FÉVRIER, 1964, p. 26 ; F. BENOÎT, 1965, p. 102 ; J. DUCAT, 1982, p. 92.

5. Opérations menées sous la direction de F. Benoît dans les années 1950, cf. F. BENOÎT, 1953, et F. BENOÎT, 1954, et par D. Mouchot dans les années 1970, cf. C. GOUDINEAU, 1975.
6. C.I.L. v 7870, traduction donnée par G. LAGUERRE, 1975, p. 5 : *Iovi o(ptimo) m(aximo) / ceterisq(ue) diis / deabusq(ue) immort(alibus) / Tib(erius) Cl(audius) Demetrius / dom(o) Nicomed(ia) / v(ir) e(gregius) proc(urator) Aug(ustorum) n(ostrorum) / item (ducenarius) episcopos / chorae inferioris*, « À Jupiter très bon, très grand et aux autres dieux et déesses immortels, Tiberius Claudius Demetrius, originaire de Nicomédie, homme excellent, procureur de nos Augustes, ducénaire au titre d'administrateur de la zone côtière ».
7. COUPRY, J., 1971.
8. NICKELS, A., 1981.
9. PLANA-MALLART, R., 1994.
10. BENOÎT, F., 1985 et PLANA-MALLART, R., 1994.
11. La fondation de cet établissement remonterait aux années 330 avant notre ère, cf. M. BATS, 1990b, p. 207.
12. L'établissement d'*Agathe* aurait été créé à la fin du v^e siècle avant J.-C., cf. O. BÉRARD, A. NICKELS et M. SCHWALLER, 1990.
13. Missions aériennes I.G.N. Grasse-Nice, 1946, clichés 99 et 101, et Grasse-Nice, 1950, cliché 19.
14. Cadastre de 1812 à l'échelle 1/1250^e et au format 82,5 x 9,5 cm, Archives Municipales de Nice répertorié 1 Fi 12 et 1 Fi 18 ; cadastre de Nice de 1871, Archives Départementales des Alpes-Maritimes.
15. Nous renvoyons le lecteur à la bibliographie suivante : BENOÎT, F., 1978, 1981, 1985 ; CHOUQUER, G., 1981 ; FAVORY, F., 1983 ; DARBANDI, M. et GUY, M., 1981 ; PEREZ, A., 1995.
16. Cadastre de Nice de 1871, Archives Départementales des Alpes-Maritimes.
17. Méthode précisée par M. Guy (cf. M. DARBANDI et M. GUY, 1981). Cette méthode consiste à tracer une droite qui scinde le plus grand nombre de parcelles et de rues selon l'orientation et dans les secteurs retenus dans la première phase de la recherche. Une feuille de papier est ensuite placée le long de l'axe nouvellement créé. Chaque limite rencontrée est prolongée sur la feuille de papier par un trait. Lorsque, sans exception, toutes les limites sont relevées, la feuille est décalée vers la gauche afin de placer le premier trait sur la seconde limite atteinte, l'opération de prolongation de chaque limite par un trait est à nouveau entreprise. Celle-ci est répétée jusqu'à faire coïncider le premier trait de la feuille à la dernière limite présente sur la droite, tout en ayant effectué un relevé résolument exhaustif de toutes les limites. L'ensemble des traits présents sur la feuille forme un histogramme où l'on mesure les écarts entre les pics majeurs. Les mesures obtenues sont alors multipliées par l'échelle du document de travail, elle aussi rigoureusement déterminée. Les valeurs acquises sont conservées sous la forme de chiffres au centième après la virgule dans un souci de précision qui prévaut dans la détection d'un établissement de faible étendue.
18. La localisation du comptoir dans ce secteur du Vieux-Nice fut pressentie par M. BATS, 1990, p. 223.
19. L'appellation « rue Droite » marque le plus souvent un ancien axe urbain d'importance comme à Narbonne, où la rue Droite se superpose à un *cardo* majeur du réseau « Narbonne B », à Saint-Thibéry / *Cessero*, où la rue Droite est un *limes* du réseau « Béziers A », ou encore à Béziers où les rues Française et C. Peret, qui ont porté le nom

- de rue Droite jusqu'au xv^e siècle, sont liées au réseau « Béziers D », cf. A. PEREZ, 1995, p. 131. Ces exemples sont multiples et présents dans tout le monde méditerranéen.
20. L'ensemble de ces résultats est disponible dans notre mémoire de DEA, MORABITO, S., 1999.
21. COUPRY, J., 1971.
22. NICKELS, A., 1981.
23. HALLIER, G., 1971, p. 152.
24. BENOÎT, F., 1985, p. 46.
25. *Tavole di ragguaglio degli antichi pesi e misure degli stati di S.M. in terraferma coi pesi e misure del sistema metrico decimale*, Torino — dalla stamperia reale, 1849, pp. 126-127.
26. TRÉZINI, H., 1989, pp. 15-17.
27. TRÉZINI, H., 1989, pp. 23-42.
28. COMPATANGELO, R., 1989, pp. 156-172.
29. TRÉZINI, H., 1989, pp. 8-9 et 32-35.
30. La canne niçoise représente 14,98 % du total des mesures, le *trabucco di Nizza* 12,76 % et l'aune française 10,97 %.
31. ANTIER, J.-J., 1970.
32. Nous avons effectué, en premier lieu, des restitutions théoriques avec des grilles ayant des rythmes à 50, 60, 64, 73 et 146 pieds osco-italiques puis, en second lieu, des restitutions avec des grilles fondées sur les multiples ou les sous-multiples de ces rythmes comme 25, 75, 100 ou 150 pieds pour le rythme à 50, ou 30, 90, 120 ou 180 pieds pour le rythme à 60. Il en fut de même pour le système attique avec des grilles créées à partir de 25 et 30 et de leurs multiples.
33. La valeur de 50 pieds osco-italiques est égale à 13,75 m. Elle ne s'approche en aucun cas d'un multiple du pied attique, de l'aune française, de la canne niçoise ou du *trabucco di Nizza*, éliminant ainsi toute possibilité de correspondance entre plusieurs systèmes métrologiques.
34. Nous avons effectué des restitutions théoriques avec des grilles ayant des rythmes à 50 et 60 pieds osco-italiques et 60, 100 et 120 pieds attiques.
35. COUPRY, J., 1971.
36. TRÉZINI, H., 1989, p. 18.
37. BÉRARD, O., NICKELS, A. et SCHWALLER, M., 1990.
38. MOREL, J.-P., 1995, pp. 52-53.
39. L'extrémité ouest du Vieux-Nice, proche de la rive gauche du Paillon, fut occupée en grande partie jusqu'au début du xix^e siècle par une zone marécageuse appelée « le Pré aux oies », BLANCHI, F. et SCOFFIER, E., 1998, p. 43.
40. « ...Ils déployèrent à cette conquête la même puissance militaire qu'à la fondation plus ancienne des villes qui leur servent de bastions, les unes du côté de l'Ibérie contre les Ibères... d'autres, savoir Rhodanusia et Agathé, contre les barbares qui habitent le long du Rhône, d'autres enfin, Tauroentium, Olbia, Antipolis et Nikaia, contre le peuple des Salyens et contre les Ligyens des Alpes... », Strabon, IV, 1, 5.
41. BATS, M., 1989 ; BRÉTEAUDEAU, G., 1996.
42. Voir *supra* note 4.
43. Voir *supra* note 5.
44. Il est à noter que nous avons recherché d'éventuelles relations entre les orientations des deux réseaux découverts dans le centre du Vieux-Nice et les quartiers entourant le site de *Cemenelum* sans déceler d'indices probants.

45. Voir *supra* note 6. Nous n'entreprendrons pas, dans ce travail, un examen détaillé de l'inscription C.I.L. v, 7870 qui mérite, à elle seule, une étude approfondie.
46. NICKELS, A., 1981, p. 29.
47. Ces détections ont été entreprises à partir des cadastres et des plans régulateurs de 1812 et 1871 ainsi que des photographies aériennes missions Grasse-Nice de 1946 et de 1950 et des cartes au 1/5 000^e de l'Institut Géographique National.
48. Les relevés parcellaires pour la partie ouest du Vieux-Nice ont été effectués à partir du cadastre de 1812.
49. Ces remparts ont été mis en évidence lors de fouilles archéologiques menées en 1987 sous le sol de l'actuelle place, *Bilan DRAC Provence Côte-d'Azur*, 1987, pp. 50-52.
50. BLANCHI, F. et SCOFFIER, E., 1998, pp. 47-59.
51. ANTIER, J.-J., 1970, pp. 238-241.
52. Les relevés parcellaires pour la partie nord du Vieux-Nice ont été effectués à partir du cadastre de 1812.
53. FÉVRIER, P.-A., 1964, p. 110.
54. Cadastre de Nice de 1871, section B1 dite du Port.
55. BLANCHI, F. et SCOFFIER, E., 1998, pp. 62-75.
56. L'étude du faubourg Saint-Jean-Baptiste est fondée sur le plan régulateur du faubourg Saint Jean-Baptiste de 1854, la feuille dite de Saint-Jean-Baptiste du cadastre de Nice de 1871, les photographies aériennes de l'I.G.N. n° 99 et 101 de la mission Grasse-Nice de 1946, n° 19 et 21 de la mission Grasse-Nice 3643/3743 de 1950 et la carte au 1/5 000^e de Nice de 1986, feuille 5.
57. BLANCHI, F. et SCOFFIER, E., 1998, pp. 110-111.
58. BLANCHI, F. et SCOFFIER, E., 1998, p. 109.
59. Cadastre de Nice de 1871, section D dite de la *Buffa*, feuille unique.
60. Les relevés parcellaires du quartier de Camp Long sont issus du cadastre de Nice de 1871, section E dite de Camp Long, 2 feuilles.
61. NICKELS, A., 1981.
62. COUPRY, J., 1971.
63. BRIEN-POITEVIN, F., 1990.

RÉSUMÉS

Cet article propose la localisation de la partie urbaine et de la partie rurale de l'établissement massaliète de *Nikaia*, dans la commune contemporaine de Nice (Alpes-Maritimes), connue à ce jour par les seules données de l'historiographie antique. Après la présentation des différentes étapes de la méthodologie appliquée à la détection de structurations antiques, l'auteur soumet les résultats des études et des restitutions théoriques pour l'asty et présente les différents secteurs géographiques de la plaine littorale niçoise qui conservent les traces de la *chora*. Ce travail prend également en compte les informations fournies par les études menées dans les autres établissements du sud de la Gaule.

Location of the Greek Colony *Nikaia* within Nice (Alpes-Maritimes)

This study locates the urban and rural portions of *Nikaia* within the contemporary boundaries of Nice, previously known only through information available from classical historiography. After a discussion of methodology applied to detecting ancient structures the author offers the results of studies and theoretical restorations of the *asty* (urban structures without columns or pilasters), and also the various geographical areas of the Nice plain preserving traces of the *chora*, or sites of the Greek dramatic *chorus*. The study relies also on information provided by studies of other southern sites of Gaule.

INDEX

Mots-clés : histoire urbaine, archéologie, cartes et espaces

Index chronologique : Antiquité

Index géographique : France

AUTEUR

STÉPHANE MORABITO

Centre d'étude et de recherche sur les civilisations de l'Antiquité méditerranéenne (CERCAM), Université Paul-Valéry, Montpellier III